

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE MÉDITERRANÉE

13 décembre 2022 | 10h00 - 13h00

Ordre du jour

Points organiques :

- 1) Approbation du compte-rendu de la session du 30 juin 2022
- 2) Elections à la Commission permanente (Présidence et membres)

Points techniques :

- 3) Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2023-2029
- 4) Cycle 2 du Document stratégique de façade : présentation des travaux
- 5) Points divers - actualités

2

ÉLECTIONS POUR LA COMMISSION PERMANENTE

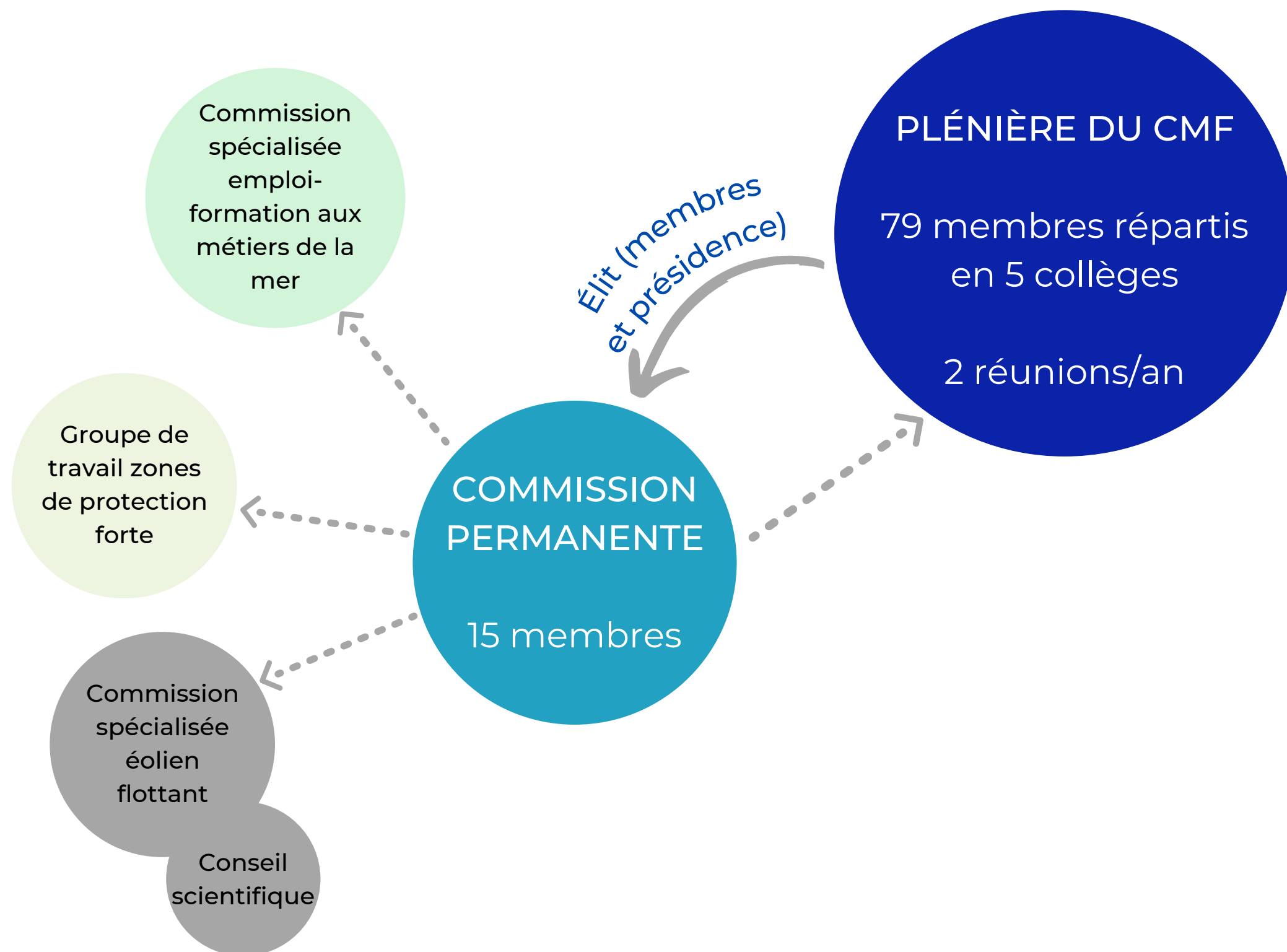
◆ Qu'est-ce que le Conseil maritime de façade (CMF) ?



Des instances de concertation



Rôle des plénières : donner les orientations et validation



2

ÉLECTIONS POUR LA COMMISSION PERMANENTE

◆ Livret : « L'État sur le littoral et en mer Méditerranée »



63 fiches

4 parties

- Partie 1 : La politique maritime intégrée
- Partie 2 : Les acteurs publics
- Partie 3 : Les domaines d'intervention
- Partie 4 : Les espaces

2

ÉLECTIONS POUR LA COMMISSION PERMANENTE

◆ Déroulement des élections



Une commission permanente renouvelée à chaque mandature

- Composée de 15 membres
- Chaque collège est représenté
- 4 membres sont désignés par arrêté
- 11 membres sont à élire, dont 1 à la présidence

2

ÉLECTIONS POUR LA COMMISSION PERMANENTE

◆ Déroulement des élections



Présidence : Une candidature : Mme Anne-Laure Santucci
(représentante de l'Assemblée de Corse)



Membres : 12 candidatures pour 10 postes

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 3 SIÈGES

M. Gil Bernardi
(ANEL PACA)

Mme Marie-Rose
Benassayag (Conseil
départemental des
Alpes-Maritimes)

M. Didier Codorniou
(Conseil régional
Occitanie)

M. Roger Roux
(Métropole Nice Côte
d'Azur)

SOCIO- PROFESSIONNELS 3 SIÈGES

M. Christophe
Avellan (Pôle Mer
Méditerranée)

Mme Pauline
Bertrand (Syndicat
professionnel des
EMR)

M. Eric Mabo
(Fédération des
industries nautiques)

M. Serge Pallarès
(ports de plaisance)

SALARIÉS 1 SIÈGE

M. Pierre Maupoint
de Vandeuil (CFE-
CGC)

USAGERS ET ASSOCIATIONS 3 SIÈGES

M. Roger Alberto
(Fédération fr. des
pêcheurs en mer)

Mme Nicole Boulay
(Fédération fr.
d'études et de sports
sous-marins)

Mme Catherine
Piante (WWF)

3

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL 2023-2029

◆ SNML et planification maritime



Echelle nationale

Prévu par le code de l'environnement, la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral constitue le **cadre de référence** pour la protection des milieux et pour la gestion durable des activités liées à la mer et au littoral dans les espaces sous juridiction nationale, à l'exception de celles liées à la sécurité nationale.

La SNML 2023 - 2029 doit être une référence pour l'action et un document d'explicitation de la politique de la mer portée par l'Etat vers le plus grand nombre :

document concret et opérationnel , mieux documenté, avec des indicateurs
et des cartes de problématisation des enjeux



Echelle locale

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont la déclinaison territoriale des objectifs définis dans la SNML. **Conciliation des usages et prise en compte des préoccupations environnementales** seront les deux lignes de forces de ce second cycle de planification.

3

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL 2023-2029

◆ Contenu de la SNML et planification

- L'objectif de la SNML2 est d'être un **document transversal, opérationnel et précis**. Il devra aussi pouvoir se décliner territorialement (DSF/DSBM) afin d'être le **cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral**, notamment en fixant un cadrage méthodologique et des objectifs pour la transition énergétique ou la protection de la biodiversité
- Afin de mener à bien la concrétisation de la SNML, une quinzaine d'objectifs majeurs structurants pour la stratégie y seront adossés.
- Le travail préparatoire menée au cours du premier semestre 2022 a fait l'objet d'une **validation politique** (tenue du COFIL du 6 octobre 2022) avant l'entrée dans la phase de concertation.

3

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL 2023-2029

◆ Phase de travail préparatoire

➤ Une première phase de travail préparatoire a été conduite en interne Etat au premier semestre 2022 :

COPIL du 8 février 2022

Validation de l'organisation du processus de révision et du contenu de la SNML 2

Ateliers de travail SNML
(Mars – Avril – Mai)

Ateliers de réflexion en interne Etat correspondant aux 8 axes stratégiques retenus

COTECH des 6 avril et 8 juin 2022

Suivi des ateliers de travail, échanges et synthèses des travaux

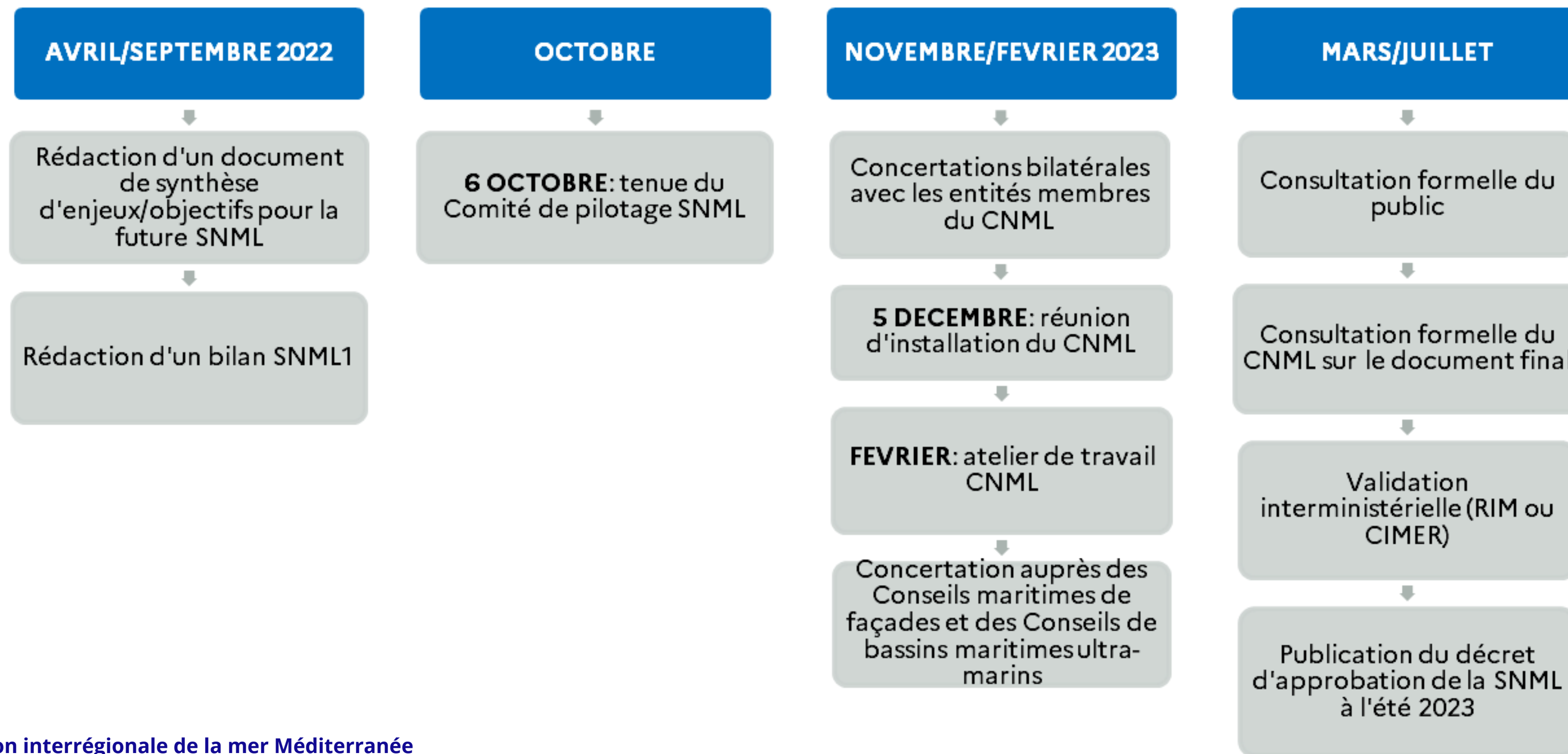
COPIL du 6 juillet 2022

Validation des grands axes du document à partir des synthèses des ateliers

3

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL 2023-2029

Calendrier de travail



3

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL 2023-2029

◆ Phase de concertation bilatérales (novembre/février 2023)



L'objectif de cette concertation est de **mobiliser l'ensemble des grands acteurs maritimes** dans cette révision. Une présentation de la démarche et une demande de contribution sera faite auprès :

- Des fédérations nationales d'élus : ARF, ADF, ANEL...
- Des représentants des filières : CNPMM, CNC, Cluster maritime, FEE/SER, AdF, Fédération des ports de plaisance, FIN, des ports, Conseil supérieur des gens de mer, Conseil national de la marine marchande. Ainsi qu'avec les syndicats.
- Des ONG

→ Le résultat de ces concertations permettra de retravailler le texte qui sera ensuite proposé au CNML.



En parallèle, **un courrier a été adressé aux préfets coordonnateurs** pour qu'ils initient la concertation de leurs CMF ou de leurs CMU.

Retour pour fin janvier 2023 : contribution synthétique.

3

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL 2023-2029

◆ Phase de concertation avec le CNML (novembre/décembre 2022)

➤ Le CNML, dont le mandat de 6 ans des membres est arrivé à échéance le 6 avril 2022, et a été reconstitué lors de sa réunion d'installation qui s'est tenue le 5 décembre 2022.

➤ Il sera également impliqué dans la phase de concertation à travers la tenue d'un séminaire de travail de plusieurs jours (prévu en janvier 2023). Ce séminaire devrait alterner des séquences générales et des ateliers à thème autour des objectifs majeurs portés dans le document de travail préparatoire.

Les contributions des façades permettront d'alimenter les débats.

3

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL 2023-2029

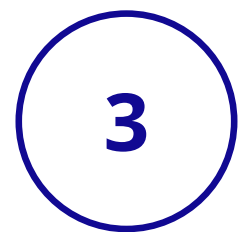
◆ Phase des consultations formelles (mars à juillet 2023)

➤ Les synthèses de la première phase de consultation permettront d'aboutir à un document consolidé. Cette version devra faire l'objet d'une validation interministérielle.

➤ La phase de consultation formelle se déclinera par les éléments suivants :

- Consultation du public sur le site du ministère - avec renvoi sur le site Géolittoral (prévoir information par voie de presse dans 2 journaux nationaux) ; questionnaire à préparer (assistance extérieure) pour faciliter la gestion des retours.
- Synthèse des remarques du public. Elaboration d'un avant projet final de la SNML.
- Consultation formelle du CNML sur l'avant projet final, assorti d'une synthèse des retours de la consultation du public.

→ Publication du décret d'approbation de la SNML2 (2023-2029) à l'été 2023



STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LE LITTORAL

2023-2029

◆ Contenu de la SNML 2

8 axes généraux

1. Protéger, restaurer les milieux marins, réduire les pollutions et déchets
2. Gérer l'évolution du trait de côte, préserver les sites et paysages, depuis la terre et la mer
3. Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la sécurité énergétique de la France
4. Poursuivre vers un modèle des pêches durable, développer l'aquaculture et la bio-économie
5. Développer une flotte de commerce et une industrie navale garantissant la souveraineté nationale et respectueuse de l'environnement
6. Consolider les industries et activités de plaisance, loisirs, sports et tourisme maritime et littoral
7. Mieux connaître et gérer les fonds marins
8. Faire des ports des accélérateurs de la transition énergétique et écologique

Axe transversal

9. Thèmes de la recherche océanique, de la digitalisation de la mer et du littoral, de l'éducation/sensibilisation à l'Océan et de la gouvernance

Axe outre-mer (n°10)

Axe international (n°11)

7 annexes

- Bilan de la mise en œuvre de la SNML 2017/2023, à partir des indicateurs d'état et d'action (issues des CIMER notamment)
- Référencement des stratégies sectorielles de l'Etat concernant la mer et le littoral
- [Bilan de la politique maritime de la France au regard des stratégies européennes]
- Bilan de la mise en œuvre par la France au regard des traités internationaux
- [Bilan des coopérations régionales avec les États voisins par façade ou bassin] A regrouper et/ou à maintenir compte tenu de la proposition d'ajout d'un axe 11
- Le suivi et l'évaluation de la SNML
- [Modalités de financement de certaines actions]

4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

◆ Articulation programmation énergétique / planification maritime



Mutualisation des débats publics pour la planification maritime (DSF) et le développement de l'éolien en mer

Objectifs :

- Sortir d'une logique du « coup par coup » appel d'offres par appel d'offres
- Eviter la multiplication des débats publics sur les façades (DSF et éolien)
- Adopter une approche intégrée des enjeux
- Renforcer l'appropriation des enjeux
- Donner une visibilité pluriannuelle aux acteurs maritimes

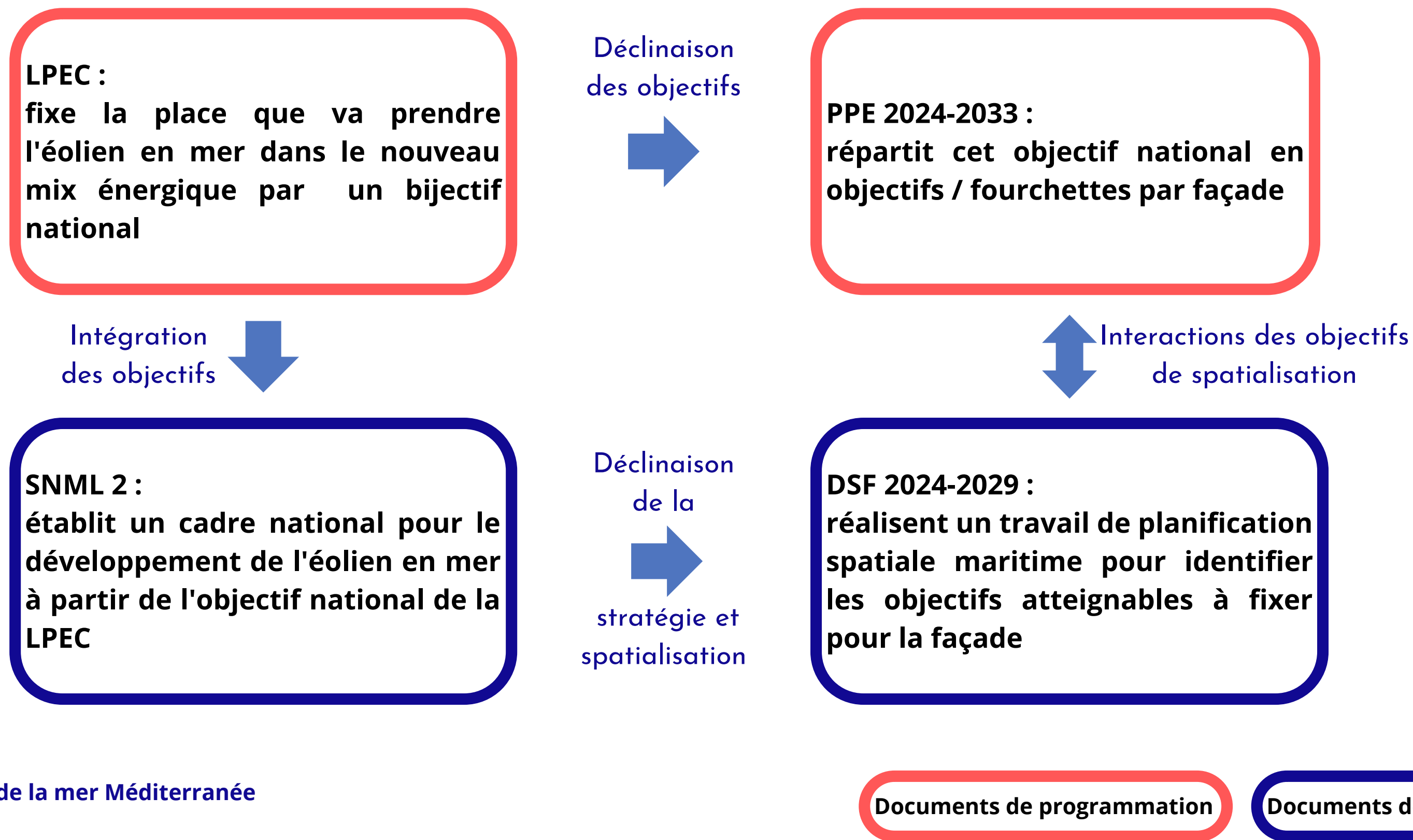
Faisabilité juridique :

- Adoption par le Parlement du PJA Accélération de la production des énergies renouvelables
- Discussions avec la CNDP

4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

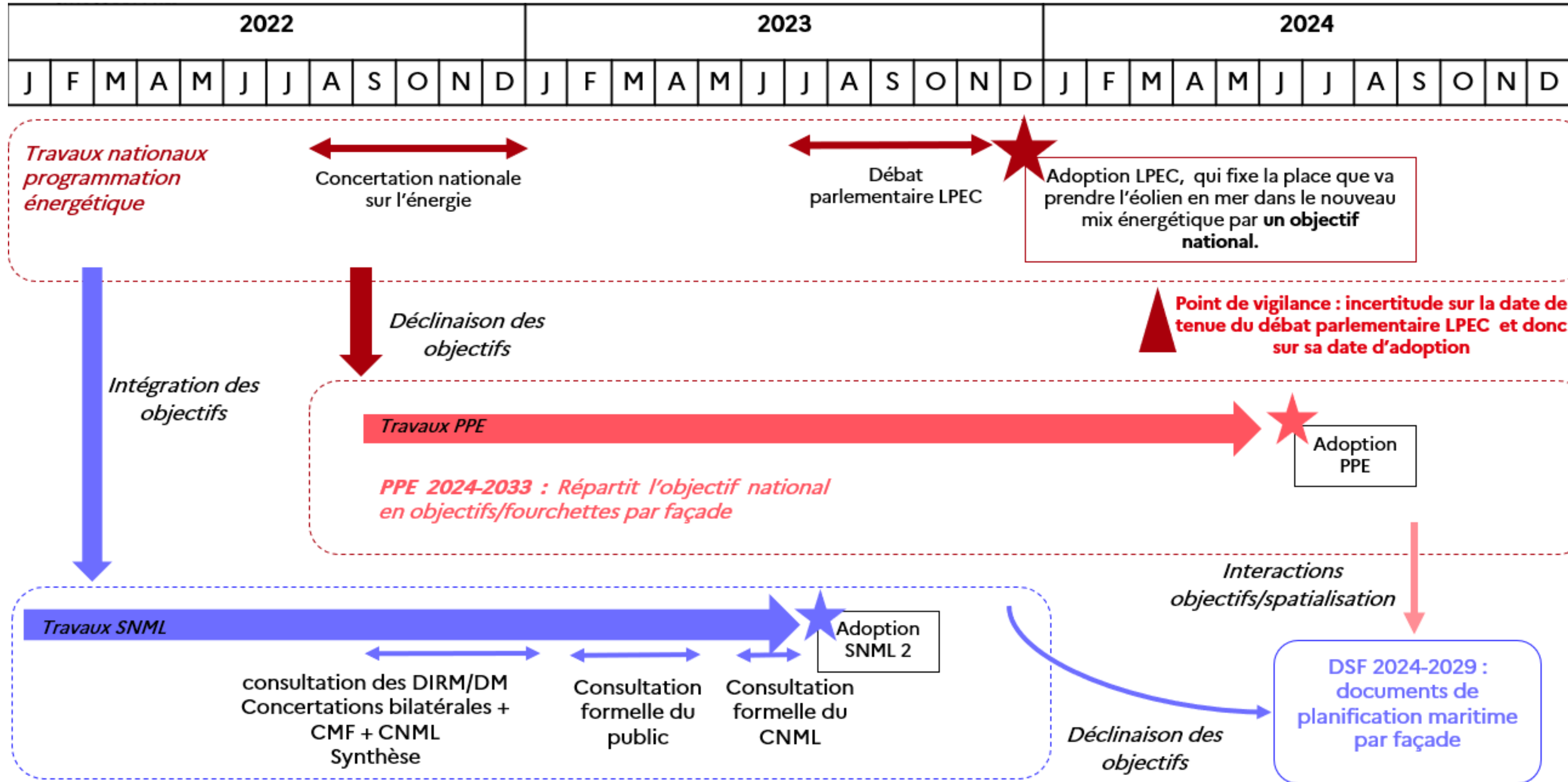
Articulation programmation énergétique / planification maritime



4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

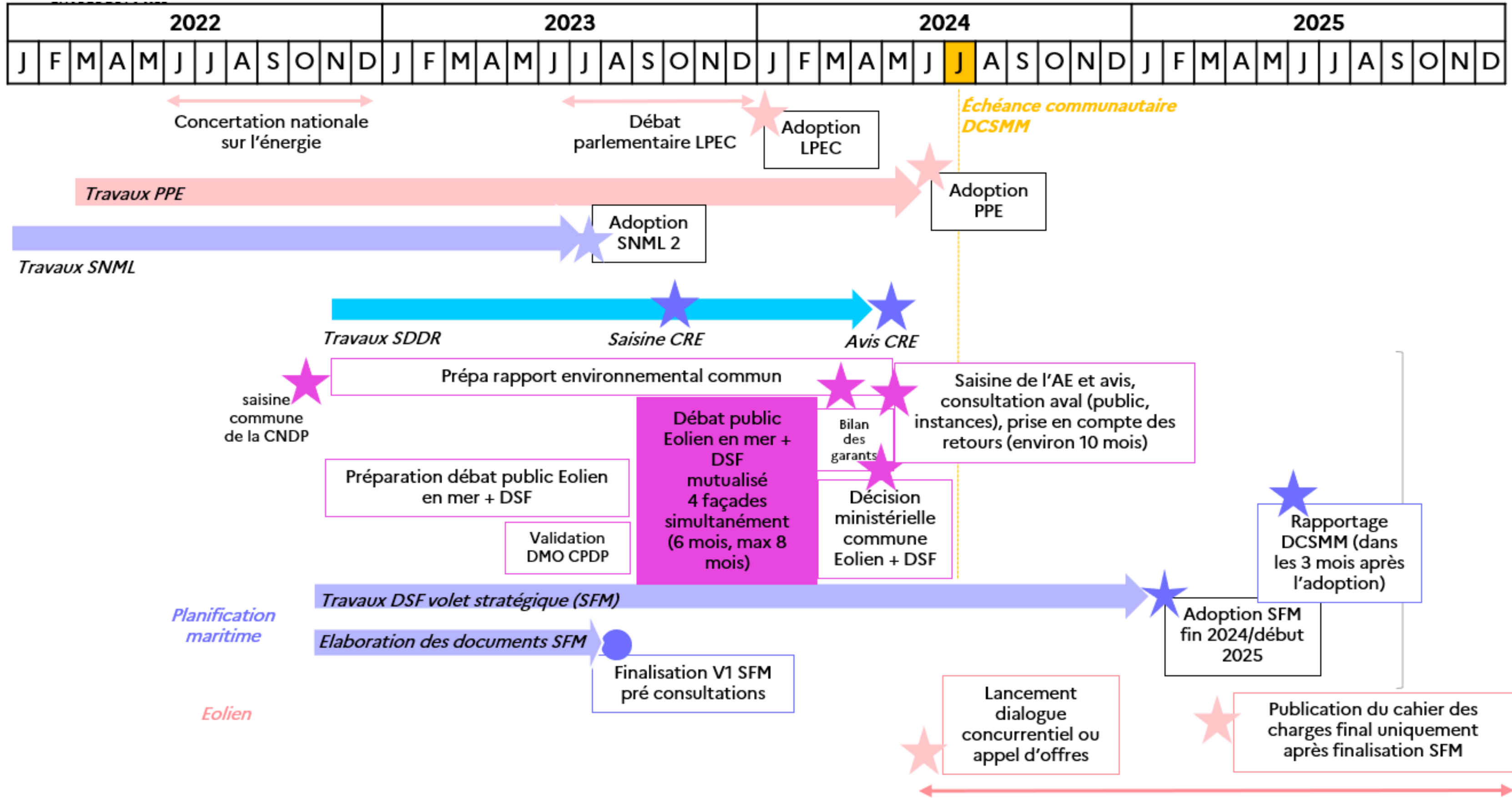
Articulation programmation énergétique / planification maritime



4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

Mutualiser les débats publics sur les DSF et les projets éoliens en mer



4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

◆ Travaux du cycle 2 (2024-2029) : ajustements et simplifications



Ajustements : logique d'approfondissement du cycle précédent en capitalisant la richesse du travail réalisé

- Procéder à une mise à jour des documents



Simplification : quelques propositions en cours de discussion

- Travaux sur l'accessibilité des documents
- Opérationnalisation de la carte des vocations
- Fusion des volets stratégique et opérationnel des DSF
- Mutualisation des débats publics DSF et éolien dans un objectif d'approche intégrée des enjeux

4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

Travaux du cycle 2 (2024-2029) : pistes de simplification



Travaux sur l'accessibilité des documents

Aujourd'hui

Un document principal
(50 pages) et 7 annexes

- Situation de l'existant
- Synthèse scientifique et technique (BEE)
- Arrêté BEE
- Tableaux et fiches descriptives détaillées des objectifs stratégiques et indicateurs associés
- Tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental
- Tableaux des zones de vocation
- Glossaire



Demain

Un document problématisé
avec les enjeux à 2050

- Supprimer des annexes
- Alléger le volume des documents
- Simplifier le contenu des documents





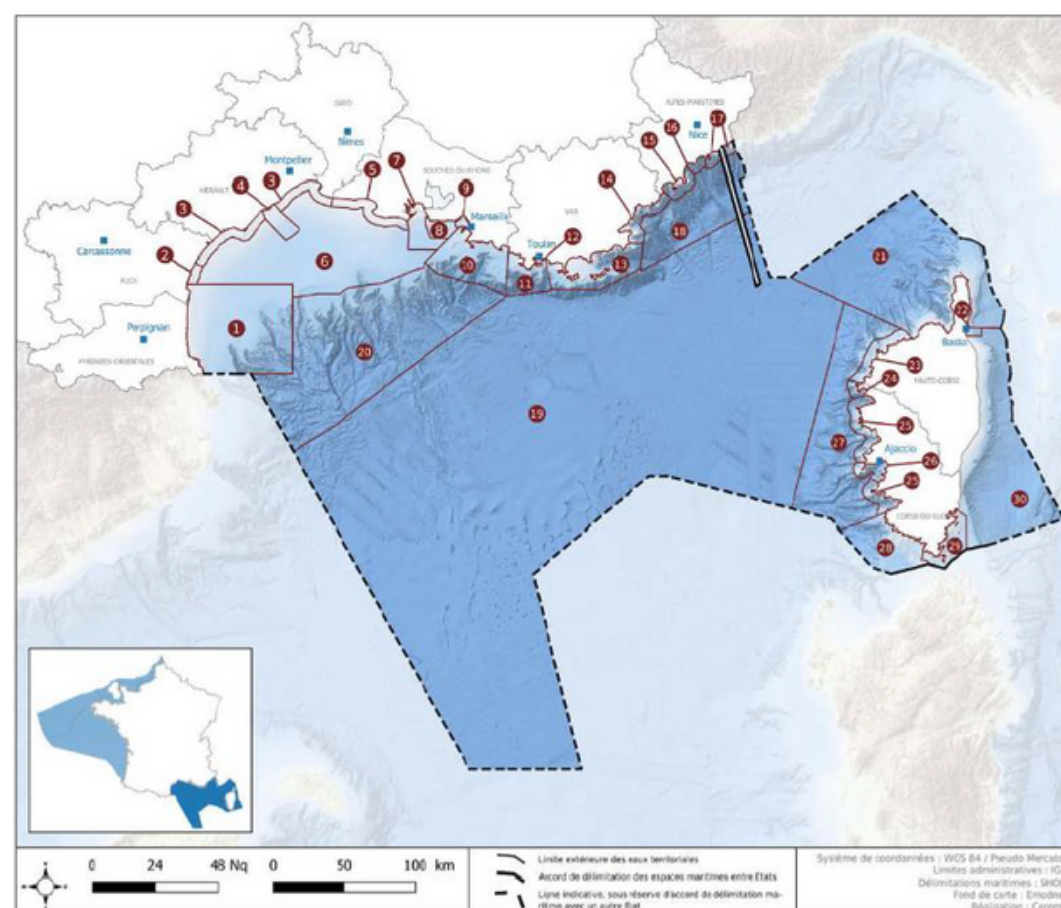
4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

Travaux du cycle 2 (2024-2029) : pistes de simplification



Opérationnalisation des cartes de vocation



- Objectif de meilleure spatialisation des différentes politiques publiques (activités, préservation des milieux, zones éoliennes, etc.)
- Lisibilité des projets de développement ou de protection
- Prévisibilité des prochains parcs éoliens (en application de la prochaine PPE)
- S'inspirer des exemples étrangers ou des bonnes pratiques françaises (ex : zones EMR au large de l'Occitanie)

4

CYCLE 2 DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

◆ Travaux du cycle 2 (2024-2029) : pistes de simplification

Fusion de l'adoption des volets stratégique et opérationnel des DSF

Objectifs :

- renforcer la cohérence du DSF avec l'adoption simultanée des volets stratégique et opérationnel
- libérer du temps aux services

Faisabilité :

- consensus sur cette option à moyen terme (horizon 2030)
- analyse en cours tant juridique que des autres incidences



POINT DIVERS

RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA
COMMISSION SPÉCIALISÉE EMPLOI-
FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MER



POINT DIVERS

RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EOLIEN FLOTTANT ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE



➤ Signature de la charte le **20 octobre 2022**
au Blue Maritime Summit

➤ 13 engagements recouvrant des enjeux
majeurs

Fonds côtiers
Émissions
atmosphériques
Bruit et lumière
Collision avec les cétacés
Rejets liquides et solides
Sensibilisation des passagers

➤ Une charte certifiante

5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE



ACTION D01-HB-0E09-AN4

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE
UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE
DE LA CROISIÈRE EN MÉDITERRANÉE

Pilotes

DIRM • Prémair

Partenaires

OFB • CEREMA •
Collectivités • AERMC
• DDTM • réseau des
associations • CCI • Club
Croisière Marseille
Provence • agents
maritimes • Compagnies
maritimes • FIN • Pôle Mer



Éléments de contexte :

Comité de la protection du milieu marin de l'OMI (12-16 décembre) :
application zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de
particules (SECA) en mer Méditerranée à compter du 1er mai 2025
=> Combustibles < 0,1% de teneur en soufre contre 0,5% actuellement
(hors quai)

Plus de 200 inspections annuelles SOx en Méditerranée française (DIRM)
Expérimentation de mesure par drone (sept - déc 2022)
70 contrôles, 1 signalement => contrôle et PV d'infraction
(roulier)



EMSA Fournisseur du drone (RPAS)
DIRM MED : Direction des opérations
ALTUS : Opérateur/pilote



5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE

◆ Les engagements

Protection des habitats

Engagement n°1

Respecter les enjeux de la protection des herbiers marins au mouillage (par exemple à l'aide d'outils cartographiques).

Collisions avec les cétacés et bruit

Engagement n°2

Naviguer à moins de 13 nœuds dans les eaux territoriales en cas de détection de grands cétacés.

Engagement n°3

Porter des mesures volontaires additionnelles pour réduire le risque de collision avec les grands cétacés dans les eaux territoriales et la zone Pelagos.

5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE

◆ Les engagements

Rejets liquides et solides

Engagement n° 4

Ne pas rejeter d'eaux usées non traitées au cours des opérations, sauf dans les cas d'urgence et de dommages prévus par la convention MARPOL annexe IV. Traiter les eaux usées par un système de traitement conforme à la réglementation internationale.

Engagement n° 5

Développer et mettre en œuvre une politique d'usage des huiles biodégradables et à faible toxicité pour les éléments risquant d'être rejetés dans le milieu marin, lorsque cela est techniquement possible.

Engagement n° 6

Favoriser des produits nettoyants biodégradables utilisés à bord sous la responsabilité de l'opérateur de croisière (ex : produits de lavage des ponts ouverts et surfaces, etc.).

Engagement n°7

Coopérer avec les autorités locales pour identifier et mettre en œuvre les filières de traitement et de valorisation à terre des déchets, avec pour objectif de s'assurer que le tri des déchets à bord soit suivi d'une collecte et d'un recyclage par les sociétés à terre agréées.

5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE

◆ Les engagements

Emissions atmosphériques

Engagement n° 8

Minimiser l'émission d'oxydes de soufre (SOx) des navires :

- Utiliser, dès janvier 2023 dans les 3 milles à partir des lignes de base, un carburant dont le taux de soufre est inférieur à 0,1% ou une solution alternative conduisant à des émissions de soufre équivalentes (source d'énergie alternative, lavage des fumées à boucle fermée, etc.).
- Dès janvier 2024, étendre cet engagement aux eaux territoriales françaises, dans une logique d'anticipation de la zone SECA (2025).

Engagement n°9

Généraliser l'usage de sources d'énergie à faibles émissions de fumées, notamment en cas de pic de pollution atmosphérique déclaré par l'autorité locale :

- A quai et au mouillage, surveiller en continu les émissions de fumées.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les émissions de fumées, de l'initiative des compagnies de croisières ou en lien avec la capitainerie (ex : arrêt d'un scrubber à boucle fermée, changement de groupe électrogène, changement de combustible, etc.), en particulier en cas de déclaration de pic de pollution.
- Autoriser la DIRM Méditerranée (en tant qu'autorité du contrôle par l'État du port) à publier les résultats des inspections relatives aux oxydes de soufre (SOx) sur son site internet, pour favoriser l'information du public.
- Travailler avec les autorités pour la mise au point d'une méthodologie harmonisée pour la mise en œuvre de cet engagement, en fonction des outils à disposition.

5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE

◆ Les engagements

Emissions atmosphériques

Engagement n°10

Réduire la vitesse dans les zones de pilotage obligatoire.

Engagement n°11

Minimiser l'émission d'oxydes d'azote (NOx) des navires :

- Prioriser l'affectation de navires équipés de branchement électrique à quai d'ici 2025 pour permettre la connexion de 100% des navires dès que le branchement est disponible.
- A partir de 2025, utiliser les connexions électriques à quai quand elles seront disponibles.
- Pour tout navire équipé de moteurs Tier III, activer le système de réduction sélective catalytique, ou toute autre technologie équivalente, en cas de pic de pollution atmosphérique déclaré par l'autorité locale, en navigation 3 milles avant l'arrivée, au mouillage ou à quai en l'absence de possibilité de branchement électrique.

Engagement n°12

Au mouillage, utiliser, si disponibles, des vedettes pour le transbordement des passagers fonctionnant avec des sources d'énergie réduisant leurs émissions atmosphériques (propulsion électrique, carburant dont le taux de soufre est inférieur ou égal à 0,1%, etc.).

5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE

◆ Les engagements

Sensibilisation



Engagement n°13

Sensibiliser les passagers sur :

- les enjeux de biodiversité et d'environnement (espaces protégés, faune et flore marines),
- les enjeux de réduction de déchets (anti-gaspillage alimentaire, réemploi, etc.),
- des comportements moins consommateurs et des gestes écoresponsables.



5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE

◆ Les signataires



Hervé BERVILLE
Secrétaire d'Etat chargé de la mer



5

POINT DIVERS : RETOUR SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA CROISIÈRE

◆ Les partenaires

 PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



5

POINT DIVERS : RETOUR SUR L'ÉCOUTE CLIENT (JUN 2022)



Taux de satisfaction élevé (>90%) pour le CMF et les sous-instances



- Préparation des réunions
- Concertation, co-construction
- Travaux ciblés en sous-instances



- Elargir réunions hors de Marseille
- Créer du lien en dehors des réunions
- Calendriers serrés et ODJ trop chargés
- Salles plus fonctionnelles
- Manque de clarté et d'informations sur composition et travaux des CS et GT
- Sous-instances à envisager sur ERC, ZAN, éco-conception, restauration, climat, gestion morphologique du littoral, accès à la mer



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Merci de votre
attention**